Comité National AGRHYMET du Sénégal

Décade du 21 au 30 Juin 2018

Sommaire Métée: Installation des pluies su

- Météo: Installation des pluies sur presque tout le pays
- Agriculture: Démarrage des semis en humide dans la plupart des localités du pays
- Situation pastorale : Importantes mortalités du cheptel suite aux intempéries du 27 juin 2018
- Suivi de la végétation: Niveau de végétation inférieur à celui de l'année dernière à la même période

BULLETIN AGROMÉTÉOROLOGIQUE DÉCADAIRE

Situation météorologique

Situation pluviométrique

Cette troisième décade du mois de juin est marquée par le premier événement pluviométrique significatif ayant intéressé tout le pays, plus précisément le 27 Juin. En effet, une onde (ligne de grain) a balayé tout le territoire donnant des hauteurs de pluies relativement importantes sur plusieurs localités.

Au Nord, exceptées les postes de Podor et Dagana qui ont été faiblement arrosés, des hauteurs de pluies significatives ont été enregistrées dans plusieurs localités à l'image de Galoya (58 mm) et Aéré Lao (25.9 mm). Dans la région de Matam, la plupart des postes ont reçu plus de 30mm de pluie. Ces pluies ont aussi intéressé la région de Louga où un pic de 68.2 mm à été relevé à Kébemer.

Dans le Centre du pays, cette pluie du 27 Juin a donné des hauteurs dépassant pour la plupart 20 mm. Le maximum journalier pour les postes suivis a été relevé à Niakhar (51mm).

Cette bonne précipitation a permis à la plupart des localités du Centre et du Nord de satisfaire les conditions de démarrage de la saison culturale.

Au Sud et à l'Est, les pluies du 25 et 27 juin ont permis de consolider le démarrage de l'hivernage déjà observé.

Perspectives de la première décade de Juillet 2018

Les activités pluvio-orageuses d'intensités variables débuteront à l'Est (Matam, Bakel, Kédougou) et toucheront la quasi-totalité du territoire au cours de la période allant à l'après-midi du mardi 03 juillet à la matinée du mercredi 04 Juin 2018.

Une courte pause sera notée sur le pays la journée du jeudi.

Les manifestations pluvieuses reprendront ainsi régulièrement sur les régions Sud et Centre et probablement au Centre-ouest (Thiès, Mbour, Dakar) dès le vendredi 06 jusqu'à la fin de la 1^{ère} décade du mois de juillet.

Stations	Dates de début de la saison					
	culturale					
	2018	2017	Normale			
Saint Louis	_	26 juin	24 juillet			
Podor	_	13 aout	1er aout			
Matam	27 juin	26 juin	7 juillet			
Ranérou	27 juin	26 juin	11 juillet			
Louga	27 juin	26 juin	19 juillet			
Linguère	27 juin	26 juin	11 juillet			
Diourbel	27 juin	26 juin	02 juillet			
Bambey	27 juin	27 juin	06 juillet			
Thiès	27 juin	28 juin	11 juillet			
Mbour	27 juin	27 juin	12 juillet			
Dakar Yoff	27 juin	08 juillet	19 juillet			
Fatick	27 juin	27 juin	02 juillet			
Kaolack	27 juin	26 juin	25 juin			
Kaffrine	27 juin	28 juin	22 juin			
Koungheul	27 juin	29 juin	17 juin			
Nioro du Rip	27 juin	27 juin	22 juin			
Tambacounda	27 juin	08 juin	12 juin			
Goudiry	03 juin	21 juin	10 juillet			
Bakel	27 juin	21 juin	04 juillet			
Kédougou	03 juin	29 mai	31 mai			
Kolda	13 juin	27 mai	11 juin			
Vélingara	13 juin	08 juin	15 juin			
Ziguinchor	27 juin	22 juin	15 juin			
Cap Skirring	_	22 juin	17 juin			

Situation agricole

I. Mise en place des intrants

1.1. Semences d'arachide

La mise en place et les cessions se poursuivent activement sur toute l'étendue du territoire national. L'objectif global de mise en place des semences subventionnées au niveau des communes rurales est de **75 000 tonnes** dont **20 000 tonnes** de semences écrémées et **55 000 tonnes** de semences certifiées. Au 30 juin 2018, les mises en place de l'arachide sont très avancées avec un taux de 98,5 % pour les semences écrémées et 93,5 % pour les semences écrémées et 93,5 % pour les semences certifiées. Les cessions se poursuivent sur l'ensemble du territoire national avec globalement un taux de cession 68,8 % pour les semences écrémées et 75,7 % pour les semences certifiées.

1.2- Semences d'espèces diverses

Les mises en place ont démarré timidement dans les régions. L'objectif de mise en place est de : 2 000 tonnes pour le mais ;700 tonnes pour le sorgho ;100 pour le fonio ; 16 720 tonnes pour le niébé (tonnage qui va évoluer du fait que les notifications se poursuivent) et 225 tonnes pour le sésame.

Globalement, le taux de mise en place du niébé est de 36,3 %. La région de Louga a reçu 49,4 % de son quota en niébé et les cessions sont de 42,26%. Pour les cessions. A Kaolack, Kaffrine, Tambacounda et Kolda les mises en place pour le niébé ont démarré timidement.

Pour le maïs, le taux de mise en place est globalement de 30,2 % tandis que la région de Kédougou a déjà reçu les 77 % de son quota.

Pour le sorgho, le taux de mise en place global est de 15,2 %. La cession n'a pas encore démarré.

1.3 Engrais

L'objectif de mise en place d'engrais toutes formules confondues est de 138 500 tonnes dont 76 000 tonnes de NPK et 62 500 tonnes d'urée.

Globalement, le taux de mise en place au niveau national est encore faible (30,81 %) toutes formules confondues.

Le 6 20 10 est à un taux de mise en place de 62,56 %; le 15 15 15 : 25,14 %, le 15 10 10 : 17% et 8,60 % pour l'urée. Les cessions ont démarré timidement avec un taux de cession global de 7,38 % dont 10% pour la formule 6 20 10.

II. Dynamique des semis

Les semis en humide ont démarré dans la plupart des régions avec les pluies du 27 juin qui ont touché presque toutes les localités du pays.

Dans les régions de Saint-Louis, Matam, malgré les pluies enregistrées le 27 juin les semis n'ont pas encore démarré.

Pour la région de Kédougou, avec les pluies enregistrées les 25 et 27 juin, on a noté la levée du sorgho qui était semé à sec et les opérations de labour pour les périmètres rizicoles ont aussi démarré.

Dans la région de Kolda, les semis à sec du mil ont été effectués notamment dans le département de Médina Yoro Foula. Pour les semis en humide, ils ont démarré dans la deuxième quinzaine du mois de juin mais ils ne concernent pour l'instant que 1 à 2% des parcelles.

Dans la région de Sédhiou, les semis ont démarré avec les premières pluies localisées notées à la date du 3 juin et 6 juin marquant les débuts de semis du mil et du maïs. Les deux vagues de semis de l'arachide, du maïs et du riz ont démarré avec les pluies du 15 et du 27 avec des cumuls significatifs enregistrés.

Dans la région de Ziguinchor, les semis ont démarré timidement dans le Département de Bignona tandis que le département d'Oussouye n'a pas encore démarré les semis.

Conclusion

Les mises en place et les cessions des intrants sous l'égide des Commissions locales de Supervision, de Contrôle et de Suivi des Opérations de mise en place et de Cession des intrants agricoles se poursuivent. Les semis en humide ont démarré sur l'ensemble du territoire national.

Situation phytosanitaire

Résumé

La situation phytosanitaire est marquée par la présence d'oiseaux granivores dans certaines localités des départements de Matam et Bakel. Pour identifier les zones à risques d'infestations de sauteriaux en début d'hivernage, des prospections d'oothèques ont été réalisées dans l'arrondissement de Katakel, département de Kaffrine.

I. Situation phytosanitaire

Oiseaux (Ouelea quelea et Passer luteus)

Pour les premiers semis de contre saison chaude, on note une baisse de la pression aviaire sur le riz à maturité. On observe très peu de bande d'oiseaux suite aux traitements effectués au niveau des périmètres rizicoles des départements de Matam et de Bakel. De ce fait, 189 Litres de produits UL ont été pulvérisés en 24 sorties par les Unités de Protection des Végétaux (UPV) de la base d'Ogo.

Sauteriaux

Pour mieux identifier et surveiller les zones à risques d'infestations de sauteriaux en début d'hivernage, des prospections d'oothèques ont été réalisées dans l'arrondissement de Katakel du département de Kaffrine. Les résultats obtenues nous montrent que les villages de Tawa, Katakel et Nganda présentent une forte densité d'oothèques de sauteriaux (*Oedaleus senegalensis* et *Kraussaria angulifera*).

Concernant les autres sauteriaux en diapause imaginales et les autres ravageurs il n'y a rien à signaler.

PERSPECTIVES

- Redynamisation et poursuite de la sensibilisation des CLVs;
- Intensification des prospections ;
- Poursuite des prospections pour mieux identifier et surveiller les zones endémiques d'infestation de sauteriaux et la population aviaire;
- Préparation de mission de supervision ;
- Encourager la lutte commune entre la Mauritanie et le Sénégal.

RECOMMANDATIONS

- Les bonnes pratiques agricoles et les méthodes de luttes physiques et mécaniques doivent être appliquées par les producteurs pour une gestion intégrée des déprédateurs,
- 2. Au niveau paysan, diagnostiquer la présence de ravageurs sur les plantes,
- 3. Procéder à l'élimination des plantes présentant les symptômes, procéder à une rotation systématique des cultures ou faire la jachère.

Situation pastorale

I. Situation alimentaire et état du cheptel

1.1 Etat des pâturages

D'une manière générale, la situation des pâturages est inquiétante. Le déficit alimentaire est de plus en plus important car il n'y a plus de pâturages. La situation est plus en plus difficile à cause des cas de feux de brousse enregistrés. Le pâturage aérien (arbres), est très sollicité pour l'alimentation du bétail. Les neems et feuilles de Guiera senegalensis « nguer » et les réserves fourragères sont mis à profit pour soulager les animaux. Les animaux autochtones souffrent plus de la situation à cause de la sédentarisation de leurs propriétaires. Cependant l'espoir est permis avec la première pluie importante reçue le mercredi 27/06, qui à coup sûr permettra la levée de l'herbe.

Dans la région de Saint Louis, les animaux profitent des résidus de récolte et sous-produits agricoles au niveau des parcelles de la CSS, de la S.C.L, autour du lac de Guer ou autres agrobusiness.

Le prix de l'aliment concentré est de 8 500 à 10000 francs le sac de 40 kilogrammes, au niveau marché et selon les localités.

Le prix du sac de paille d'arachide varie entre 2 500 à 4 500 francs selon les localités.

1.2 Etat d'embonpoint du cheptel

Embonpoint moyen à mauvais selon les localités.

II. Abreuvement du bétail

Il s'effectue pour l'essentiel au niveau des ouvrages hydrauliques permanents (puits et forages)

Situation pastorale (suite)

III. Mouvement du bétail

A Saint Louis, La quasi-totalité des animaux sont hors de la région à cause de la rareté des pâturages. Le reste des animaux sont généralement dans la zone walo avec l'existence des sous-produits agricoles.

A Fatick, Les animaux transitent vers Khelcom, Kaffrine. A Kaffrine un déplacement des troupeaux de la zone nord (Gniby) vers la zone sud (foret de Dankou (Diamagadio)). Les transhumants sont toujours présents dans la zone sud (Diocoul Mbelbouck).

Les transhumants venus des régions de Thiès et de Fatick sont entrés dans le département de Malem hodar. Ils viennent s'ajouter aux transhumants des régions de . Ils écument l'ensemble du département avec de fortes concentrations au niveau des forages.

Dans la région de Tamba nous observons les mouvements de bétail en interne, du Mali, de la Mauritanie mais aussi de Matam, Podor, Thiès, Fatick etc.

IV. Situation zoo sanitaire

A Malem Hodra, la fièvre aphteuse chez les bovins est signalée chez les troupeaux transhumants présents dans la commune de Sagna. La forte concentration au niveau des forages de Sagna et Niéhène favorise la transmission de la maladie.

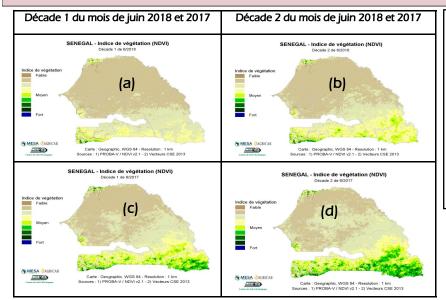
La clavelée du mouton et la fièvre aphteuse chez les

bovins ont été enregistré dans des troupeaux transhumants à koungheul. A Tamba, des cas de Pasteurellose chez les petits ruminants et de Botulisme chez les équins ont été enregistrés. A Kédougou, un foyer de peste des petits ruminants (PPR) confirmé à Moussala chez des caprins ; Il est neutralisé après une vaccination de masse.

Situation des mortalités liées aux pluies enregistrées le 27/06/18

Dé-	Localités					
parte	du re-	Mortalités suite intempéries				
ment	censeme	ovins ca-		po-		
	nt			prin		vins
		S				
		М	F	М	F	M F
Lin-	Ranch	6354		05		58
guère	de Dolly					
Louga	Sakal					13
Malem		553				04
hodar						
Koung		944		26		
heul						
Total		7851		31		75

Suivi de la végétation



La deuxième décade du mois de juin 2018 (Figure 1c), les valeurs de l'indice de végétation (*NDVI: Normalized Difference Vegetation Index*) ont connu une légère augmentation par rapport à la précédente décade notamment dans les régions sud du pays où les premières pluies ont été déjà enregistrées (Figure 1a). Cependant ces valeurs sont toujours inférieures à celles notées à la même période en 2017 (Figure 1b et 1d).

Figure 1 : Cartes du NDVI de la première décade du mois de juin 2018 (a) et 2017 (b) et de la deuxième décade du mois de juin 2018 (c) et 2017 (d).

Situation des marchés

I. Approvisionnement des marchés

Au fur et à mesure que la période de soudure s'installe, le niveau d'approvisionnement des marchés en produits locaux (céréales, légumineuses) s'amenuise. La fréquentation des marchés ruraux de collecte baisse progressivement de rythme du fait de la modicité ou de l'épuisement des réserves paysannes. Dans les marchés urbains de groupement et de consommation les stocks commerçants ont significativement baissé consécutivement aux déstockages résultant de la demande des consommateurs urbains et de ceux des marchés ruraux de consommation des zones déficitaires.

Toutefois, les disponibilités en riz et maïs importés sont abondamment disponibles, tant au niveau des importateurs (stock de régulation) que de la chaîne de distribution (commerçants).

II. Niveau général des prix

Les prix au producteur des céréales s'élèvent à : 165 F CFA/kg (mil souna), 209 F CFA/kg (sorgho), 171 F CFA (maïs). La comparaison décadaire indique une hausse de 6% pour le mil et le maïs, chacun, et une diminution de 3% pour le sorgho. Par rapport à la même période 2017, les variations s'affichent comme suit : -19% pour le mil, +18% pour le sorgho et -15% pour le maïs.

Les prix de détail se situent à : 205 F CFA/kg (mil souna), 255 F CFA (sorgho), 213 F CFA/kg (maïs). Au cours des deux dernières décades, les prix du mil et du maïs ont augmenté de 6% et de 7%, respectivement. Par contre ces prix sont inférieurs à leurs niveaux de 2017, à la même période, avec des écarts annuels de baisse de 13% (mil) et de 5% (maïs), tandis que celui du sorgho a enregistré une hausse de 5%.

Les prix par kilogramme des deux qualités de riz importé brisé qui se situent à **294** F CFA (non parfumé) et à **395** F FCFA (parfumé) demeurent relativement stables par rapport à leurs niveaux des périodes de comparaison. Celui du riz local décortiqué se situe à **267** F CFA.

Le prix du kilogramme du maïs importé (231 F CFA/kg), compte tenu de la forte demande exprimée par les aviculteurs et les éleveurs, a enregistré une hausse décadaire modérée de 12%.

Les prix au producteur des légumineuses s'établissent à : 370 F CFA/kg (niébé), 181 F CFA/kg (arachide coque), 455 F CFA/kg (arachide décortiquée). Les variations observées, au cours des deux dernières décades, concernent le niébé (+12%) l'arachide décortiquée (+14%).

Les prix par kilogramme de détail, des légumineuses s'affichent comme suit : niébé (492 F CFA), arachide coque (230 F CFA/kg), arachide décortiquée (519 F CFA). Par rapport à la 2^{ème} décade de juin 2018, ces prix sont demeurés relativement stables. En revanche, la comparaison, par rapport à la même décade 2017, les variations suivantes ont été constatées : +10% (niébé), -23% (arachide coque), -22% (arachide décortiquée). Ce qui signifie que la situation était plus tendue l'année dernière à la même période.

III. Perspectives

Au cours de la 1^{ère} décade de juillet 2018, avec l'installation progressive de l'hivernage, l'animation des marchés ruraux de collecte sera faible, car rares seront les producteurs qui fréquenteront ces marchés du fait des travaux champêtres. Ainsi, les prix pratiqués vont poursuivre leur hausse saisonnière dans tous les types de marché.

Groupe de Travail Pluridisciplinaire

Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie

Aéroport Léopold S. Senghor B.P. 8257 Dakar-Yoff _ Sénégal Téléphone : +221 33 869 53 39 Fax : +221 33 820 13 27

Messagerie: gtp-senegal_dmn@yahoo.fr

Crée dans le cadre du Programme AGRHYMET, le GTP a pour objectif de contribuer à l'alerte précoce pour la sécurité alimentaire en fournissant des information complètes sur la campagne agricole. Sa coordination technique est assurée par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) . Le groupe composé des services intervenant dans le domaine de la production agricole (Hydrologie, Agriculture, Protection des Végétaux, Elevage, Centre de Suivi Ecologique, Commissariat à la Sécurité Alimentaire, Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques...) publie à la fin de chaque décade un Bulletin Agrométéorologique Décadaire destiné aux autorités nationales, aux bailleurs de fond et aux techniciens, à la presse etc.

Dans le cadre de la mise en place du Cadre Mondial des services climatologiques, ce groupe a été élargi aux assurances agricoles, INP, CNCR, CONGAD, ANCAR, URAC, Direction Santé Publique, DPVE et à la presse...